

l'esclave doit être assimilé à un mercenaire. Voici le passage tout entier : « Nous nous souviendrons que la justice doit être observée même à l'égard des plus infimes. Est infime la condition et le sort des esclaves : ceux qui ordonnent d'en user comme de mercenaires, exigeant d'eux leur travail, leur accordant ce qui est juste, ont raison (1). » Cette assimilation de l'esclave au mercenaire n'est pas nouvelle dans la philosophie stoïcienne : Chrysippe, on s'en souvient, l'avait déjà employée. Mais Cicéron lui-même nous empêche d'en exagérer la portée, car le salaire du mercenaire n'est, dit-il ailleurs, que le prix de la servitude (2); et s'il assimile l'esclave au mercenaire, il assimile aussi le mercenaire à l'esclave, ou plutôt il les confond l'un et l'autre, avec tous les travailleurs, dans un commun mépris.

Le mépris, tel est le sentiment qu'il professe à l'égard de l'esclave; ce mépris, mêlé de peur, sentant le vaniteux et le parvenu, est particulièrement déplaisant dans Cicéron. Il en fait, au besoin, un moyen oratoire. Veut-il accabler par un dernier trait le misérable Verrès? « Voyez, dit-il aux juges, le favori de vos portiers et de vos valets de chambre; à lui vont les vœux de vos affranchis, de vos esclaves et de vos servantes (3). » Veut-il rejeter sur ses ennemis une accusation de sacrilège qu'ils avaient portée contre lui? il les accuse d'avoir permis à des esclaves de profaner par leur

(1) *De officiis*, I, 13.

(2) *Illiberales et sordidi quaestus mercenariorum, omniumque quorum opera, non artes emuntur. Est enim illis ipsa merces auctoramentum servitutis. (Ibid., 12.)*

(3) *II Verr.*, III, 4.

présence les jeux mégaliens. « Peut-on voir quelque chose de plus difforme, de plus souillé, de plus pervers, de plus désordonné que l'esclave, mis en liberté par l'ordre du magistrat, et lâché sur une scène, préposé à la garde de l'autre, de telle sorte qu'une partie des sièges est au pouvoir des esclaves, une autre partie leur appartient tout entière? Si un essaim d'abeilles s'était abattu sur le théâtre, nous croirions devoir appeler les aruspices d'Étrurie : nous voyons des essaims d'esclaves lâchés tout à coup dans l'enceinte réservée du peuple romain, et nous ne sommes pas émus! Dans l'apparition de l'essaim d'abeilles, les aruspices, éclairés par la science étrusque, verraient sans doute, pour nous, un avertissement de nous défier des esclaves. Ici, ce n'est pas un prodige isolé qui nous fait signe, mais, dans le même prodige, se rencontrent et le signe et la réalité du péril, et nous n'avons pas peur (1)! » Ces paroles n'expriment pas seulement le mépris : Cicéron cherche à inspirer la peur, en agitant devant les Romains le spectre de l'esclavage, qui les faisait toujours trembler (2)!

Aux yeux de cet aristocrate, l'esclavage est une tache indélébile : l'affranchi reste marqué du stigmate originel. Il s'indigne quand des membres du parti populaire, devançant de six siècles les réformes de Justinien, tentent de l'effacer. « Il fut un jour question d'une loi qui conférât tous les droits des citoyens aux

(1) *De haruspicum responsis*, 12.

(2) Sur la peur que les esclaves inspiraient aux Romains, voir mon livre *les Esclaves chrétiens depuis les premiers temps de l'Église jusqu'à la fin de la domination romaine en Occident*, p. 189-197.

affranchis et qui leur ouvrit l'ordre équestre. Qu'en dit Cicéron, lui l'homme nouveau, lui qui, à son entrée dans la carrière, avait senti l'iniquité des distinctions fondées sur d'autres titres que les talents et les services? « Quoi donc! écrit-il à son cher Atticus, aurons-nous des chevaliers faits avec des mercenaires? Que faire, si nous y sommes forcés? Serons-nous les esclaves de nos affranchis et même de nos valets (1)? » Bien que se tenant par système à l'écart de la politique, Atticus dut approuver le sentiment qui dictait ce langage. Lui non plus ne saurait être compté parmi les amis des esclaves. Cet épicurien délicat était en même temps un homme d'affaires habile. « Comme il voyait le succès qu'obtenaient partout les combats de gladiateurs, et qu'il n'y avait plus de fêtes sans quelque-une de ces grandes tueries, il songea à élever des gladiateurs dans ses domaines. Il les faisait instruire soigneusement dans l'art de mourir avec grâce, et les louait très cher aux villes qui voulaient se divertir. Il faut avouer que ce n'est pas un métier qui convienne à un savant et à un sage; mais on y gagnait beaucoup, et la sagesse d'Atticus était accommodante dès qu'il y avait un honnête profit à faire (2). »

Nous connaissons ce fait par deux lettres de Cicéron, qui applaudit de loin à l'heureuse spéculation de son ami. « J'apprends que tes gladiateurs font merveille, lui écrit-il un jour. Si tu avais voulu les louer, tu aurais regagné en deux fois leur prix d'achat. Mais

(1) *Ad Atticum*, II, 1; J. Denis, t. II, p. 51.

(2) Gaston Boissier, *Cicéron et ses amis*, p. 135.

ce sera pour plus tard (1). » Et, quelques pages plus loin : « Écris-moi, je te prie, au sujet de tes gladiateurs, mais seulement s'ils réussissent, car, en cas d'échec, je ne désire point en être informé (2). » Ces deux lettres sont rarement citées, et les personnes qui désirent connaître le jugement de Cicéron sur ces jeux sanglants le cherchent ordinairement dans les *Tusculanes*. « Quelques-uns, dit-il, estiment que le spectacle des gladiateurs est une chose cruelle et contraire à l'humanité, et peut-être en est-il ainsi dans les habitudes actuelles. Mais quand c'étaient des criminels qui combattaient, on ne pouvait adresser aux yeux (car il n'en manque pas qui s'adressent aux oreilles) des leçons mieux faites pour fortifier contre la douleur et la mort (3). » « Ce que Cicéron accorde ici à l'humanité est peu de chose, et pourtant c'est quelque chose, » dit M. Havet (4) : c'est peu, en vérité, quand on veut bien ne point passer sous silence les lettres à Atticus, dans lesquelles il est question, non de criminels, mais d'esclaves élevés dans le métier de gladiateur par un maître qui faisait commerce de leur sang.

Cicéron était meilleur que ses idées : lui si tolérant pour les barbares calculs de ses amis, et qui admettait même la cruauté comme un moyen légitime de discipliner les esclaves, se montra toujours bon pour les siens. Ils l'aimaient, lui restèrent fidèles dans ses

(1) *Ad Atticum*, IV, 4.

(2) *Ibid.*, 20.

(3) *Tusc. Quæst.*, I, 31.

(4) T. II, p. 120.

malheurs, et eussent voulu mourir pour lui. De son côté, il leur était attaché jusqu'à les pleurer, quand il avait le malheur de les perdre. « Ce n'était probablement pas l'usage, dit M. Boissier, car nous voyons qu'il en demandait presque pardon à son ami Atticus (1). » J'imagine, en effet, que quand Atticus perdait quelqu'un de ses gladiateurs, c'étaient uniquement des larmes de capitaliste qui coulaient de ses yeux. « J'ai l'âme toute troublée, lui écrit Cicéron ; j'ai perdu un jeune homme nommé Sosithée, qui me servait de lecteur, et j'en suis plus affligé qu'on ne devrait l'être, ce semble, de la mort d'un esclave (2). » Le sentiment fait honneur à Cicéron, mais le respect humain qui l'accompagne est curieux. Sosithée ne fut pas le seul qu'aima tendrement le grand orateur. Ses relations avec son esclave, puis son affranchi Tiron, sont bien touchantes. Je sais que leur pureté fut calomniée, mais j'aime à croire que l'épigramme de Cicéron lui-même citée par Asinius Gallus, et sur laquelle s'égaie l'imagination de Pline, était un simple jeu d'esprit (3). Tel qu'il nous apparaît dans la correspondance de Cicéron, Tiron était un de ces vieux serviteurs légendaires qui se sont donnés sans réserves à leur maître et à sa famille, et qui ont reçu, en revanche, une place d'ami au foyer. « Si tu nous aimes tous, et moi en particulier, qui t'ai élevé, tu ne son-

(1) Boissier, *Cicéron et ses amis*, p. 413.

(2) *Ad Atticum*, I, 42.

(3) Pline le Jeune, *Ep.*, VII, 34. — Voir cependant *De natura deorum*, I, 28, de bien curieuses paroles mises par Cicéron dans la bouche de Cotta, et qui rappellent certains passages tristement célèbres de Platon.

geras qu'à te rétablir, écrit Cicéron à son esclave malade. Je te demande en grâce de ne pas regarder à la dépense (1). » Tiron, en effet, regardait à la dépense : c'était le ministre des finances de Cicéron, en même temps que son collaborateur littéraire. Tant que Cicéron vécut, il se consacra tout entier à son service : après sa mort, il se constitua le gardien de sa mémoire. Il publia ses ouvrages inédits, recueillit ses bons mots, qu'il admirait tous, même ceux qui ne le méritaient pas, et enfin écrivit son histoire : qu'on aimerait à pouvoir lire, aujourd'hui, cette vie de Cicéron par son vieil esclave, par « le loyal serviteur », comme il aurait eu, lui aussi, le droit de s'appeler !

Le tableau des rapports de Cicéron avec « son très doux, son très humain Tiron » a été retracé par M. Boissier dans des pages pleines de délicatesse et de charme (2). Je ne saurais, cependant, en accepter la conclusion. « L'esclavage, dit-il, avait donc beaucoup perdu de ses rigueurs vers la fin de la république romaine et dans les premiers temps de l'empire. Ce progrès, qu'on rapporte ordinairement au christianisme, était plus ancien que lui, et il faut bien en rapporter la gloire à la philosophie et aux lettres (3). » Je viens de montrer que, jusqu'au temps de Cicéron, la philosophie ne fit absolument rien pour les esclaves. Beaucoup de philosophes et de lettrés traitèrent humainement, amicalement ces malheureux, mais

(1) *Ad diversos*, XVI, 3, 4. Tout le livre XVI est rempli par la correspondance de Cicéron, de sa femme, de son fils, de sa fille, avec Tiron.

(2) Boissier, *Cicéron et ses amis*, p. 413-418.

(3) *Ibid.*, p. 418.

précisément parce qu'ils oublièrent leurs théories, et, par une honorable inconséquence, se montrèrent plus hommes que philosophes. M. Boissier reconnaît lui-même, dans un autre et très remarquable ouvrage, que la philosophie ne fit rien pour hâter la fin de l'esclavage, et « qu'un changement si profond, que personne n'a ni désiré ni prévu, ne pouvait s'accomplir sans une de ces révolutions qui renouvellent le monde (1). »

Cette révolution n'était pas commencée à l'époque où vivaient Cicéron et ses amis. Veut-on savoir avec quel mépris, quelle brutalité même certains hommes politiques, des plus grands et des plus respectés de Rome, traitaient encore leurs esclaves dans ces dernières années de la République où, selon M. Boissier, ils furent si heureux? Qu'on lise, dans Plutarque, le récit des derniers moments de Caton d'Utique. Quand il apprit que César marchait sur la ville où il s'était retiré, il résolut de mourir. « Après le bain, il soupa en compagnie nombreuse, et l'on discuta longtemps sur ce texte que l'homme de bien est seul libre et que les méchants sont esclaves. Quand il eut congédié ses convives, il se retira et lut dans son lit le dialogue de Platon sur l'immortalité de l'âme. Il s'interrompit après quelques pages, pour chercher son épée, et, ne la trouvant pas, s'enquit où elle était, puis continua sa lecture, afin de ne pas montrer d'impatience; lorsqu'il l'eut achevée, il fit venir tous ses esclaves, leur demanda d'une voix haute son épée et frappa l'un

(1) Boissier, *La Religion romaine d'Auguste aux Antonins*, t. II, p. 405.

d'eux si violemment que sa main en fut ensanglantée. Son fils entra fondant en larmes, avec ses amis. Caton se levant alors sur son séant : « Quand m'a-t-on vu, lui dit-il d'un ton sévère, donner des preuves de folie? Tu m'enlèves mes armes pour me livrer sans défense; que ne me fais-tu lier aussi les mains derrière le dos? Ai-je besoin d'un morceau de fer pour m'ôter la vie? » On lui envoya son épée par un enfant. Il la prit, en examina la pointe. « Maintenant je suis mon maître, » dit-il. Alors il reprit le *Phédon*, le relut deux fois en entier, puis s'endormit d'un si profond sommeil que le bruit de sa respiration s'entendait au dehors (1). » Vers le point du jour il prit son épée et se l'enfonça dans la poitrine; mais « sa main blessée l'empêcha de porter un coup assuré ». On accourut, on le pansa : il arracha l'appareil, rouvrit la plaie et mourut. J'avoue ne pouvoir partager l'admiration traditionnelle pour ce trépas classique : la « main blessée » me gêne tout. Les belles maximes stoïciennes échangées avec les convives, la lecture solitaire du *Phédon*, étaient sans doute une noble préparation à la mort; mais le coup de poing asséné sur la tête de l'esclave qui hésitait à présenter l'épée à son maître me révèle le côté faible de toute cette philosophie : elle n'empêchait ni la violence contre autrui, ni la violence contre soi-même, elle ne prévenait ni la cruauté ni le suicide.

(1) Duruy, *Histoire des Romains*, t. III, p. 368.

III

La chute du pouvoir politique de l'aristocratie romaine ne devait apporter aucun changement au sort des esclaves. L'intérêt des petits, des pauvres, des innombrables déshérités de la civilisation antique, n'inspira aucune des mesures gouvernementales et législatives du premier empereur, et ne fut pour rien dans la direction qu'il donna au travail intellectuel des penseurs enchaînés par ses bienfaits et habilement amenés à servir sa politique.

Personnellement, Auguste traita cruellement ses esclaves. Plutarque rapporte qu'il fit crucifier l'un d'eux, qui avait mangé une caille favorite (1). Politique, il ne fut pas moins cruel pour la population servile de l'empire. Dans ce solennel exposé de ses actes que l'on a retrouvé de nos jours gravé sur les murailles de l'*Augusteum* d'Ancyre, quelques lignes après le paragraphe où il se vante d'avoir sacrifié dix mille hommes dans des jeux de gladiateurs, Auguste rappelle le sort qu'il fit, malgré les traités, aux esclaves enrôlés sur les flottes de Sextus Pompée : « J'ai remis à leurs maîtres, pour être suppliciés (*ad supplicium sumendum*), environ trente mille esclaves qui s'étaient enfuis de chez eux (2). » Voilà, s'écrie M. Havet, comment le règne des Césars fut inauguré pour la popula-

(1) Plutarque, *Apophthegm. Aug.*, 4.

(2) Perrot, Guillaume et Dolbet, *Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie*, Paris, 1872, t. I, p. 232.

tion servile (1)! Au principat d'Auguste appartient également l'atroce loi en vertu de laquelle, si un maître est assassiné, tous les esclaves vivant sous son toit doivent être conduits au supplice (2).

Personne ne se montra moins qu'Auguste favorable aux affranchissements. « Non content, dit Suétone, d'avoir élevé une foule d'obstacles entre l'esclavage et la simple liberté, d'en avoir mis plus encore entre la servitude et la jouissance des droits politiques, il régla avec un soin extrême le nombre, les conditions et les différences des affranchis (3). » Les lois *Ælia Sentia*, *Furia Caninia* et *Junia Norbana* (4, 8 et 19 après Jésus-Christ) témoignent de la sollicitude des Césars à mesurer parcimonieusement la liberté, à maintenir le plus grand nombre possible d'esclaves hors de l'affranchissement, le plus grand nombre possible d'affranchis hors de la cité.

Telle était, sur la question de l'esclavage, la politique d'Auguste. Il est à peine besoin de rechercher si cette question put être traitée avec sympathie par les écrivains qui furent, de son temps, les interprètes de la pensée officielle. Le règne d'Auguste eut ses « Muses d'État ». Il est dur d'appliquer ce mot à l'admirable poésie de Virgile et d'Horace; la flatterie de ces deux grands poètes fut souvent exquise et leur patriotisme était vrai; cependant, on ne peut nier qu'en écrivant ils aient souvent rempli une mission, et cette mission, ils la tenaient de l'empereur autant que de leurs pro-

(1) E. Havet, *Le Christianisme et ses origines*, t. II, p. 161.

(2) Paul, *Sententiæ*, III, 5. Cf. Tacite, *Ann.*, XIV, 32.

(3) Suétone, *Octavius Augustus*, 40.

pres convictions. La politique réparatrice d'Auguste, restaurateur de l'ordre, des anciennes mœurs, de la vieille religion romaine, répondait à leurs sentiments intimes : ils acceptèrent de mettre à son service la toute-puissance de leur génie. En même temps qu'ils traduisirent fidèlement, pour leurs contemporains, la pensée de l'empereur dans ce qu'elle avait de grand et de salutaire, ils se trouvent seuls ou presque seuls refléter, pour la postérité, les idées philosophiques de leur temps. Ils avaient traversé toutes les écoles, et pris quelque chose de chacune d'elles. Horace fut d'abord épicurien ; il subit ensuite l'influence du stoïcisme : « celui qui s'appelait lui-même en souriant un pourceau d'Épicure a touché par moment aux doctrines du Portique, et, quoiqu'on se fasse de lui d'autres idées, on peut affirmer que, lorsqu'il écrivit ses derniers ouvrages, il était plus qu'à moitié stoïcien (1). » Virgile allie également dans son esprit plusieurs philosophies. Épicure l'a séduit, moins sans doute par les côtés grossiers de sa doctrine que par l'apparent affranchissement qu'il donne aux âmes ; Virgile le voit à travers Lucrèce. Plus tard, son génie naturellement religieux l'emporte : il se tourne vers Pythagore, il écoute Platon ; tout l'idéalisme des antiques philosophies se retrouve dans cet admirable sixième livre de l'*Énéide*, où la contradiction à peine sensible de quelques systèmes mal liés ensemble trahit seule l'éclectisme du poète. Au point de vue qui nous occupe, Virgile, Horace sont donc très intéressants à étudier :

(1) Boissier, *La Religion romaine d'Auguste aux Antonins*, t. I, p. 236.

ils représentent à la fois la politique d'Auguste et la philosophie de son temps.

Il était impossible qu'Horace ne parlât pas des esclaves. Ils tenaient une trop grande place dans la vie romaine pour n'en pas occuper une petite dans son œuvre, où se reflète Rome tout entière, la Rome politique, sociale, littéraire, galante même, et où, par surcroît, se mire quelquefois un frais et charmant coin de campagne. Horace met volontiers en scène ses propres esclaves ; il cause avec eux, leur permet d'user envers lui d'une « liberté de décembre », sauf à menacer le trop piquant interlocuteur d'aller expier ses saillies dans les travaux des champs, si redoutés des *mancipia urbana* (1). De telles menaces, s'il les proféra autrement qu'en vers, n'étaient sans doute pas exécutées à la rigueur, car tout laisse deviner en Horace un maître débonnaire. Il ne veut point qu'on soit dur pour ceux qui servent : il peint quelque part « un bon voisin, hôte aimable, prévenant pour sa femme, capable de pardonner à ses esclaves et de ne pas entrer en fureur si l'un d'eux a fait sauter le cachet d'une bouteille (2). » Il condamne la barbarie de certains maîtres : « Si quelqu'un a fait mettre en croix un esclave qui, ayant reçu l'ordre d'enlever un plat, a volé des restes de poisson et bu un peu de sauce tiède, que les hommes sensés le proclament plus fou que Labéon (3) ! » Son indignation ne va pas plus loin, cependant, et (peut-être ironiquement) il déclare que

(1) Horace, II *Sat.*, VII, 118.

(2) II *Epist.*, II, 132-134.

(3) I *Sat.*, III, 80-84.

le manque d'indulgence envers les amis est un péché plus grave, une plus grande folie (1). Si grande, d'ailleurs, que puisse être sa compassion ou sa condescendance pour les esclaves, elle est mêlée de beaucoup de mépris. Aristote a dit que l'esclave était incapable de vertu; Horace semble croire qu'il ne peut, en effet, être vertueux avec désintéressement. « Si un esclave me dit : Je n'ai ni fui ni volé, je lui réponds : Tu as ta récompense, on ne te battra pas. — Je n'ai tué personne. — Tu n'iras pas sur la croix repaître les corbeaux. — Je suis bon et vertueux. — Ici le Sabin (Horace) conteste et nie, car le loup prudent craint la fosse, l'épervier redoute les filets, le poisson se défie de l'hameçon caché. Les bons détestent le péché par le seul amour de la vertu (2). »

On sent dans ces vers le disciple du Portique. Ailleurs, Horace met dans la bouche de l'esclave Davus le développement de la maxime stoïcienne : le sage seul est libre. « Toi mon maître, toi que je vois au pouvoir de tant d'hommes et de choses, toi qui n'es pas affranchi du misérable joug de la crainte! Ajoute à tout ce que j'ai dit, ceci qui ne vaut pas moins : celui qui obéit à un autre esclave est son *vicarius*, comme vous dites, ou son compagnon d'esclavage. Que suis-je pour toi? car toi, qui me donnes des ordres, tu obéis à d'autres, et tu te laisses conduire comme une marionnette au bout d'une ficelle. Qui donc est libre? Le sage, maître de soi (3). » C'est le paradoxe

(1) I *Sat.*, III, 83-85.

(2) I *Epist.*, XVI, 46-52.

(3) II *Sat.*, VII, 75-83.

stoïque, d'une si haute vérité morale, mais conduisant facilement à l'indifférence pour les conditions extérieures de la vie. La comparaison entre le maître, esclave de ses passions et de ses goûts, et son serviteur Davus est poussée jusqu'à de curieux détails. « Quand tu te pâmes follement devant un tableau de Pausia, en quoi pêches-tu moins que moi, quand je reste les jarrets tendus admirant les combats de Fulvius, de Rutuba et de Placideianus, dessinés au crayon rouge ou au charbon (1)? ils semblent vivre, se mouvoir, porter ou parer réellement des coups. Mais quoi! Davus est mauvais et flâneur; tu es, toi, bon archéologue et fin critique d'art (2). » Dans ces jolis vers, Horace paraît imiter un passage des *Paradoxes* de Cicéron : « Un tableau d'Echion, une statue de Polyclète te jettent dans l'extase. Je ne recherche pas où tu les as pris et comment tu les possèdes (3). Mais quand je te vois regardant, admirant, t'exclamant, je juge que tu es l'esclave de toutes les folies (4). » On peut encore rapprocher les paroles prêtées par Horace à Davus d'un curieux passage de Venuleius : « C'est un vice de l'âme plutôt qu'une mauvaise habitude du corps, si un esclave aime trop à contempler des peintures, ou s'il est menteur, ou s'il a quelque semblable défaut (5). » Des goûts élevés, ou tout au moins inno-

(1) Affiches annonçant et représentant des combats de gladiateurs.

(2) II *Sat.*, VII, 95-101.

(3) Allusion aux richesses mal acquises pendant les proscriptions de Sylla, les guerres civiles, ou en gouvernant des provinces.

(4) Cicéron, *Paradoxa*, V, 2.

(5) « Animi potius quam corporis vitium est : veluti si ludos assidue velit spectare, aut tabulas pictas studiose intueatur, sive etiam mendax

cents, assimilés à des vices réels parce qu'ils sont nuisibles au maître, intéressé à ce que son esclave ne perde pas de temps! Horace a finement raillé, deux cents ans d'avance, la sentence du jurisconsulte.

Ici la doctrine stoïcienne le conduit à une conclusion sensée : il refuse d'admettre que ce qui est innocent chez le maître cesse de l'être chez l'esclave, et que la règle du juste ou de l'injuste pour ce dernier soit non la justice, mais l'intérêt de son propriétaire. C'est à peu près la seule protestation sérieuse en faveur de l'esclave que je trouve dans Horace. Nous avons déjà reconnu que le poète l'estime peu. Tout à l'heure il voyait dans la plus barbare cruauté d'un maître un acte de folie plutôt qu'un crime. Il ne semble guère disposé, en effet, à s'apitoyer sur le sort des esclaves. Quand il loue Auguste de ses victoires, il n'a garde d'oublier la défaite de Sextus Pompée, « ce fils de Neptune qui menaçait Rome des chaînes dont, en ami, il avait délivré de perfides esclaves » (1). On aimerait à voir le poète s'attendrir sur ces trente mille malheureux qu'Auguste, au mépris des traités, rendit à leurs maîtres pour être mis à mort. Horace en parle aussi sèchement que l'inscription d'Ancyre.

On a vu tout à l'heure Horace imitant Cicéron ; veut-on

aut similibus vitiis teneatur. (Venuleius, au *Digeste*, XXI, 1, 65.) — Les jurisconsultes distinguent, dans leur commentaire de l'édit des Édiles curules sur les ventes de choses, entre les vices du corps, qui, non déclarés, donnent lieu à l'action réhibitoire, et les vices de l'âme, qui n'y donnent lieu que si, lors de la vente, le vendeur a déclaré que l'esclave était exempt de tel ou tel de ces vices.

(1) *Épodes*, IX, 7-10.

le voir parodiant un des plus beaux passages des *Paradoxes*? « Il est aussi mal de déshonorer une femme sans naissance ou un fille de noble race, » avait écrit l'illustre disciple des stoïciens (1). « Quelle différence, dit de même Horace, à pécher envers une matrone, une servante ou une courtisane (2)? » On croirait lire une maxime stoïcienne. Mais le contexte réduit cette parole à sa juste valeur. Pécher, dans ce passage d'Horace, signifie pécher contre ses intérêts, se ruiner; qu'importe, veut-t-il dire, avec qui tu dépenses ta fortune, puisque le résultat est le même : ta ruine (3)? Précisément la satire où se rencontre ce passage contient presque à chaque vers l'indice du profond mépris d'Horace pour les malheureuses qui sont retenues dans l'esclavage ou qui viennent d'en sortir. A ses yeux (4), elles sont la proie légitime des libertins, car les lois sévères qui protègent l'honneur des épouses et des filles de bonne famille laissent volontairement les autres sans défense, les désignant, en quelque sorte, aux plus honteuses entreprises, comme des personnes *in quas stuprum non committitur* (5). Je m'arrête : nous touchons à l'abîme de boue où vint sombrer la morale antique. En présence des débordements d'un sensualisme sans frein, le législateur se croit obligé de lui faire sa part : Auguste lui abandonne toute la population servile, soit de fait, soit d'origine. Horace applau-

(1) Cicéron, *Paradoxa*, III, 1.

(2) I *Sat.*, II, 63.

(3) Cf. *ibid.*, 54-59.

(4) *Ibid.*, 47, 48, 116, 119, etc. ; IV, 105-115 ; I *Ep.*, XVIII, 72-75. Cf. Ovide, *Ars amat.*, I, 33 ; III, 613-616 ; Valère Maxime, VII, III, 10.

(5) Cf. *Digeste*, XXV, VII, 1.

dit. En moraliste pratique, en poète officiel (1), il consacre toute une satire à détourner vers elle le flot de la débauche romaine. J'imagine que cette pièce honteuse reçut les éloges de l'empereur, dont elle servait utilement la politique; mais elle enlève au poète, descendu au rôle d'entremetteur, tout droit à l'estime des honnêtes gens (2).

De telles ignominies ne se rencontrent pas dans Virgile : bien que ses plus gracieuses églogues renferment des allusions à de honteuses et probablement serviles amours (3), il avait l'esprit trop délicat pour en écrire la théorie; il servait Auguste en créant l'épopée romaine, non en montrant quels dérivatifs restaient encore aux passions refoulées par la loi Julia. Mais il n'eût pas songé plus qu'Horace à rêver pour l'esclave une condition moins avilie que celle qui l'exposait sans défense à de honteux outrages. Il nous le montre résigné, demandant à la servitude les grossiers plaisirs qu'elle peut offrir, se liant avec ses com-

(1) Tel est également le rôle d'Ovide; M. Boissier fait observer que c'est précisément à partir de la publication de l'*Art d'aimer* que se manifeste, chez Ovide, « l'intention de devenir le poète officiel de l'empire. » (*L'Opposition sous les Césars*, Paris, 1875, p. 137.)

(2) Aussi ne peut-on lire sans étonnement cette phrase de M. Havet : « Il me suffit du petit volume que composent les œuvres d'Horace pour retrouver vivant cet esprit de moralité édifiante et même religieuse qui gouvernait la vie intérieure des hommes de ce temps. » (*Le Christianisme et ses origines*, t. II, p. 216.) — M. Havet ajoute, p. 220, avec cette affectation singulière qui lui fait appliquer les expressions de la langue chrétienne aux hommes et aux choses pour lesquels elles sont le moins faites : « Dans les satires, Horace est prédicateur; dans les épîtres, il est plutôt directeur de conscience. » Un peu plus loin, M. Havet, tout en paraissant effrayé lui-même du paradoxe, va jusqu'à parler (p. 224) du « christianisme d'Horace ».

(3) Sur la moralité de Virgile, voir un jugement sévère de M. Duruy, *Histoire des Romains*, t. IV, p. 173, note 4.

pagnes d'esclavage, et attendant sans trop d'impatience cet affranchissement qui vient quelquefois si tard,

Libertas, quæ sera, tamen, respexit inertem (1).

De la femme esclave il ne parle guère, sinon pour peindre, dans son curieux et admirable *Moretum*, la négresse africaine qui partage la cabane et les travaux du pauvre paysan d'Italie (2). Une seule fois le ton s'élève, et il nous fait entendre la plainte immortelle de la captive qui, arrachée des lieux où elle naquit, passe, sans amour, dans le lit d'un maître impérieux, et plus tard est par lui donnée pour *contubernalis* à un esclave (3); mais il s'agit d'Andromaque, de Pyrrhus, d'Helenus, Virgile raconte ici les tragiques aventures d'une princesse prisonnière, et il ne songe point à faire allusion aux douleurs obscures de ces milliers de servantes romaines qui souffraient sous ses yeux de pareilles injures sans qu'il y prit garde. Comment se fût-il attendri sur ces misères des humbles? il était, pour cela, trop imbu des antiques philosophies, le grand poète qui place dans l'insensibilité l'idéal de la vertu, et loue le sage de n'éprouver ni envie en présence du riche, ni pitié à la vue du pauvre :

Neque ille

Aut doluit miserans inopem, aut invidit habenti (4).

Ce vers me paraît tout stoïcien; mais il est remarqua-

(1) *Bucol.*, I, 28.

(2) *Moretum*, 31-36.

(3) *Énéide*, III, 321-329.

(4) *Géorgiques*, II, 498-499.